

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

**COMITE SYNDICAL DU PETR DU PAYS RUFFECOIS
SEANCE DU 13 JANVIER 2021**

Séance n°1 du 13 janvier 2021

Délibération n° 2021.1301.07

Objet : demande de subvention
suivi-animation du contrat régional
de dynamisation et de cohésion
ruffécois-mellois.

40 délégués

Quorum : 21 délégués

Nombre de présents : 36

Nombre d'excusés avec pouvoir : 1

Nombre d'excusés :

Nombre d'absents : 3

Le treize janvier deux mille vingt-et-un à dix-huit heures, se sont réunis les membres du Comité Syndical du PETR du Pays Ruffécois, légalement convoqués à la salle socioculturelle de Courcôme le trois décembre deux mille vingt, sous la présidence de Monsieur Laurent DANÈDE.

Secrétaire de séance : M. Thierry BASTIER

COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE CHARENTE

Etaient présents : M. CROIZARD Christian – M. DANÈDE Laurent – M. BONNET Franck – M. DE LUSTRAC Jean-Marc - Mme FOURÉ Brigitte – Mme MANDIN Frédérique - Mme GUILLAUMIN-PRADIGNAC Nathalie - M. VIDAL Laurent – M. RAINETEAU Jean – Mme LAMAZIERE Véronique – M. TESSIER Jean-Luc – M. ZULIAN Jean-Louis - M. PANTIER Jean-Marie - Mme ROCHE Nadine – Mme BAUDRILLART Agnès – M. GUYON Jean-Guy.

Etait excusé avec pouvoir : M. COMBAUD Renaud.

Etaient absents : M. HAMON Jérémy – Mme TEILLET Anne - Mme BERNARD Dominique

COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE CHARENTE

Etaient présents : M. JOURDAN Pascal Olivier – M. BASTIER Thierry – M. DUPUIS José – M. MATHIEU Xavier – M. POUX Pierre – M. GEOFFROY Fabrice – Mme MOREAU Carole – M. THOMAS Jean-Claude – M. THOMAS Hubert – Mme ROLLIN Lydie – Mme DELAHAYE-GABRIEL Pascale – M. JOBIT Jean-François – Mme REMY Catherine – M. FORT Jean-Paul – Mme VIEYRES-TEILLET Huguette – Mme CREMOUX Christine – Mme GUILLONNEAU Séverine – Mme AURICOSTE-TONKA Isabelle – M. SEGUINAR Claudy – M. BŒUF Pascal.

DEMANDE DE SUBVENTION SUIVI-ANIMATION DU CONTRAT RÉGIONAL DE DYNAMISATION ET DE COHÉSION RUFFÉCOIS-MELLOIS :

- Vu la délibération en date du 10 avril 2017 du Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine adoptant les orientations de sa politique contractuelle territoriale,
- Vu le règlement d'intervention de la politique contractuelle approuvé par le Conseil Régional Nouvelle Aquitaine le 26 mars 2018,
- Vu le périmètre territorial retenu pour la contractualisation avec la Région Nouvelle-Aquitaine, qui regroupe le Ruffécois (dont la Communauté de Communes Cœur de Charente et la Communauté de Communes Val de Charente) et le Mellois,
- Vu les travaux issus du comité de pilotage relatif au futur contrat régional de dynamisation et de cohésion Ruffécois-Mellois,
- Vu l'approbation du contrat régional de dynamisation et de cohésion par le Comité syndical du 27 novembre 2019,

- Vu la signature du contrat de dynamisation et de cohésion en date du 11 mars 2020

Monsieur le Président rappelle que la politique contractuelle de la Région vise à :

- Soutenir et développer les atouts de tous les territoires
- Exprimer la solidarité régionale au bénéfice des territoires les plus vulnérables
- Elargir le champ des missions de l'aménagement du territoire.

Pour répondre à ces objectifs, la région Nouvelle-Aquitaine déploie, pour les territoires en situation de vulnérabilité forte ou relative, des contrats de dynamisation et de cohésion. Le Président rappelle que le PETR du Pays Ruffécois a élaboré le projet de contrat à l'échelle du Mellois-Ruffécois, et qu'il contribue à sa mise en œuvre, son suivi et son évaluation.

Pour faire émerger et accompagner les projets de développement, la Région soutient l'ingénierie territoriale du chef de projet territorial à hauteur de 60 % de 0,5 ETP, subvention plafonnée à 15 000 €. Il rappelle que ce financement doit être sollicité chaque année.

Après avoir pris connaissance de ces informations, le Comité syndical à l'unanimité des membres présents :

- **AUTORISE** le Président à solliciter la subvention de 15 000 € au titre du contrat régional de dynamisation et de cohésion pour financer le suivi-animation du contrat,
- **AUTORISE** le Président à signer tout document afférent à cette demande de subvention.

Pour copie conforme,

Le Président

